

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Code du travail: Madeleine Berre donne sa version

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

Articles qui mettent en péril les employés, employeurs à la puissance illimitée, etc., des organisations syndicales (Unasytrag, CSDT, CNSG, Cosyga, etc.) s'opposent farouchement, depuis plusieurs jours, au Code du travail dont la révision est en cours. Pour mémoire, des centrales syndicales ont décidé, le jeudi 16 janvier 2020, d'entrer en grève générale d'avertissement sur toute l'étendue du territoire national, du 23 au 27 janvier 2020 pour contraindre le gouvernement à intégrer leurs amendements dans ledit projet de Code du travail. Une attitude qui a fini par exaspérer la ministre du Travail, Madeleine Berre. "Nous avons été surpris, alors que la concertation

sur ce Code est encore en cours, et que son adoption n'est pas encore à l'ordre du jour, puisque nous n'en sommes encore qu'à la rédaction, que des syndicats, avec lesquels nous avons l'habitude de travailler et avec lesquels nous communiquons sur ce sujet, brandissent une menace de grève nationale. C'est une démarche que nous ne comprenons pas (...)", a indiqué hier Mme Berre, au cours d'une conférence de presse. "La concertation sur le Code du travail est obligatoire, elle n'est pas facultative et est prévue par la Loi. Nous n'avons donc pas besoin d'une menace de grève générale pour entreprendre cette concertation", a-t-elle poursuivi.

Les articles que les syndicats considèrent comme des moyens de mise en danger des emplois de nombreux Gabonais sont, au contraire, aux yeux de la ministre en

charge du Travail, une belle avancée qui protège les travailleurs. "Le dialogue social a été codifié, de même que la concertation sociale. Nous avons

pensé à adapter plusieurs formes d'emplois (comme le contrat saisonnier, celui à temps partiel ou encore le journalier, qui permettront désormais d'accéder à la

CNSS, ndlr) aux enjeux du marché du travail et de leur donner un cadre juridique, qui n'existait pas jusqu'à aujourd'hui. Ce sont donc autant de preuves que les

droits des travailleurs ont été renforcés. Parce que le gouvernement n'a pas vocation à précariser les travailleurs gabonais", a précisé le membre du gouvernement.

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET GABON

#### RECRUTEMENT D'UN EXPERT A MOYEN TERME POUR LA DEFINITION D'UN DISPOSITIF GLOBAL DEDIE A LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES AU GABON

#### PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION (PISE)

#### SERVICES DE CONSULTANTS

La République Gabonaise a obtenu un prêt de l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement du Programme d'Investissements dans le Secteur de l'Éducation (PISE). Le Ministère de l'Éducation Nationale chargé de la Formation Civique (MENFC), Maître d'ouvrage du projet, envisage d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre des prestations d'un **Expert court terme chargé de la définition d'un dispositif global dédié à la maintenance et à l'entretien des infrastructures scolaires.**

Le Programme entend contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves de l'éducation de base au Gabon par la construction et l'équipement d'établissements scolaires à Libreville et à Port-Gentil, visant à garantir un meilleur développement des compétences des élèves et une meilleure prise en compte des besoins des populations des zones urbaines en forte croissance.

Les Services du Consultant auront pour objet : **appuyer le MENFC dans l'identification et la mise en place d'un dispositif fiable, performant et permanent d'entretien, de maintenance et de pérennisation des infrastructures et équipements scolaires du système éducatif au Gabon.**

Plus spécifiquement, la mission du consultant aura pour objet :

- faire un état des lieux des pratiques relatives à l'entretien et à la maintenance des établissements scolaires au Gabon selon un échantillonnage représentatif assorti d'un Benchmark international ;
- appuyer la DGPE/MENFC dans l'élaboration d'une stratégie de maîtrise et de gestion du patrimoine immobilier et des équipements scolaires grâce à la collecte de données globales et précises ;
- renforcer les compétences du personnel de la Direction Générale du Patrimoine et des Équipements en matière de planification, de programmation, de réalisation et de suivi des investissements dans le secteur de l'éducation ;
- appuyer les établissements scolaires à travers les gestionnaires ou les intendants pour l'identification et le suivi des besoins en maintenance et entretien des infrastructures scolaires ;
- impliquer les APE dans la gestion de la maintenance et de l'entretien des établissements scolaires.

Le MENFC invite les consultants à manifester leur intérêt pour la fourniture des Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

Afin de confirmer leur éligibilité à un financement de l'AFD, les Consultants devront joindre à leur candidature la Déclaration d'intégrité dûment signée.

Les Consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils ont une expérience et des qualifications suffisantes pour réaliser les Services sus-décrits. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations similaires et récentes. Pour ce faire, ils doivent produire les documents suivants :

- une brochure de présentation du Candidat, et de chacun des membres s'il s'agit d'un Groupement, comportant des éléments de capacité financière ;
- les références du Candidat, et de chacun des membres s'il s'agit d'un groupement, dans des prestations similaires en Afrique subsaharienne, notamment sur financement de bailleurs de fonds). Les contacts téléphoniques et/ou e-mail des bénéficiaires ou bailleurs de fonds devront être précisés pour chaque expérience ;
- toute autre information jugée pertinente permettant d'évaluer les capacités du Candidat ou des membres du Groupement du contexte géographique (connaissance de la région).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Le cas échéant, chacun des membres du groupement devra fournir les informations requises.

Le caractère similaire des expériences du cabinet sera analysé en fonction :

- de la nature de la prestation ;
- du domaine technique ;
- du contexte géographique (au Gabon notamment).

Le MENFC examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des informations suivantes :

- nature des activités du Candidat ;
- nombre d'années d'expérience ;
- qualifications du Candidat dans le domaine des prestations, et notamment références, concernant l'exécution de marchés analogues ;
- organisation technique et managériale du Candidat ;
- qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le cas échéant.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera le Dossier de Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française en trois (03) exemplaires (01 original et 02 copies + 1 clé USB) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier au plus tard le **6 février 2020 à 11 heures, heure locale.**

Les consultants qui le souhaitent peuvent assister à l'ouverture des manifestations d'intérêt le **jeudi 06 février 2020 à 12 heures, heure locale.**

#### UNITE DE GESTION DU PROJET

Coordonnateur National du Projet PISE

A l'attention de Monsieur Luc NGABA,

Tel : + 241 (0)77 59 98 30 / + 241 (0)66 85 44 17

Mail : [ngabaluc@yahoo.fr](mailto:ngabaluc@yahoo.fr) / [secretariat.aggpise@gmail.com](mailto:secretariat.aggpise@gmail.com)

Les Consultants intéressés peuvent obtenir par écrit, sept (07) jours avant la date de remise de la candidature, l'annexe (déclaration d'intégrité à joindre obligatoirement au dossier de candidature) de l'AMI et des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessus les jours ouvrables entre **08 heures et 15 heures.**

## Le clin d'œil de *Lybek*

